

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 12 janvier 2015.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le douzième jour du mois de janvier de l'an deux mille quinze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents : les conseillères

les conseillers

Luce Lacroix,
Nicole Boilard,
Claude Gagnon,
Rosaire Simoneau,
Steve Rouleau,
Eddy Faucher,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2015-01-01

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions
de l'auditoire

Quatre (4) personnes assistent à la séance. Deux (2) personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2015-01-02

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE TENUE LE
8 DÉCEMBRE 2014 À 19H30**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire d'information et de consultation publique tenue le 8 décembre 2014 à 19 h 30 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 8 décembre 2014 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-03

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
POUR L'ÉTUDE DE DÉROGATIONS MINEURES TENUE LE 8 DÉCEMBRE
2014 À 19H45**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'étude de dérogations mineures tenue le 8 décembre 2014 à 19 h 45 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'étude de dérogations mineures du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 8 décembre 2014 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-04

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE
8 DÉCEMBRE 2014 À 20H00**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014 à 20 h 00 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 8 décembre 2014 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-05

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
POUR L'ADOPTION DU BUDGET TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2014 À 19H00**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget tenue le 15 décembre 2014 à 19 h 00 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 15 décembre 2014 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-06

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2014 À 19H30**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19 h 30 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 15 décembre 2014 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-07

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2014 À 16H00**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2014 à 16 h 00 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 17 décembre 2014 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

Affaires
découlant des
procès-verbaux

Le maire demande aux membres de ce conseil s'ils ont des commentaires ou des questions à formuler sur les procès-verbaux qui ont été adoptés. Aucun membre de ce conseil n'a de questions ou de commentaires à apporter.

2015-01-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1605-2014 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1391-2007 ET SES AMENDEMENTS, ET PLUS PARTICULIÈREMENT AFIN ❶ DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU CHAPITRE 6 «BÂTIMENTS SECONDAIRES ET ACCESSOIRES» ET DU CHAPITRE 13 «AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR», ❷ DE MODIFIER L'ANNEXE 1, «GRILLE DES USAGES ET DES SPÉCIFICATIONS», EN MODIFIANT LES USAGES DU GROUPE «HABITATIONS» DE LA ZONE 196 AINSI QUE LEURS CONDITIONS D'IMPLANTATION, ❸ DE MODIFIER L'ANNEXE 1, «GRILLE DES USAGES ET DES SPÉCIFICATIONS», EN MODIFIANT LES USAGES DU GROUPE «HABITATIONS» DE LA ZONE 522 ET ❹ DE MODIFIER L'ANNEXE 1, «GRILLE DES USAGES ET DES SPÉCIFICATIONS», EN MODIFIANT LES USAGES DU GROUPE «HABITATIONS» DE LA ZONE 533

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2014-12-654, la Ville de Sainte-Marie a adopté le second projet du règlement numéro 1605-2014 intitulé «règlement amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin ❶ de modifier certaines dispositions du chapitre 6 «Bâtiments secondaires et accessoires» et du chapitre 13 «Aménagement extérieur», ❷ de modifier l'annexe 1, «Grille des usages et des spécifications», en modifiant les usages du groupe «Habitations» de la zone 196 ainsi que leurs conditions d'implantation, ❸ de modifier l'annexe 1, «Grille des usages et des spécifications», en modifiant les usages du groupe «Habitations» de la zone 522 et ❹ de modifier l'annexe 1, «Grille des usages et des spécifications», en modifiant les usages du groupe «Habitations» de la zone 533»;

CONSIDÉRANT QU'après publication d'un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que le deuxième projet de règlement soit soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter, aucune demande valide d'approbation référendaire des propriétaires des zones concernées n'a été reçue;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la greffière soit exemptée de procéder à la lecture du règlement numéro 1605-2014, intitulé «règlement amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin ❶ de modifier certaines dispositions du chapitre 6 «Bâtiments secondaires et accessoires» et du chapitre 13 «Aménagement extérieur», ❷ de modifier l'annexe 1, «Grille des usages et des spécifications», en modifiant les usages du groupe «Habitations» de la zone 196 ainsi que leurs conditions d'implantation, ❸ de modifier l'annexe 1, «Grille des usages et des spécifications», en modifiant les usages du groupe «Habitations» de la zone 522 et ❹ de modifier l'annexe 1, «Grille des usages et des spécifications», en modifiant les usages du groupe «Habitations» de la zone 533», vu qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et que les membres du conseil municipal déclaraient avoir lu ledit règlement et renonçaient à sa lecture.

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1605-2014 tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1616-2014 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 5 décembre 2014;

ATTENDU QUE conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;

ATTENDU QUE conformément à l'article 9 de la loi, un avis public a été affiché et publié, et ce, au moins 21 jours avant la séance où ledit règlement est adopté;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

ET résolu unanimement :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1616-2014 intitulé «règlement relatif au traitement des élus municipaux», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-10

RÈGLEMENT NUMÉRO 1616-2014 / RÉOLUTION ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2015, le règlement numéro 1616-2014 intitulé «règlement relatif au traitement des élus municipaux»;

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 1616-2014 stipule que les modalités de paiement des rémunérations de base et additionnelle ainsi que l'allocation de dépenses sont fixées par résolution du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie établisse les modalités de paiement des rémunérations de base et additionnelle ainsi que l'allocation de dépenses des élus municipaux comme suit :

- La rémunération annuelle de base prévue à l'article 3 du règlement numéro 1616-2014 ainsi que l'allocation de dépenses s'y rattachant seront payées mensuellement le premier jeudi de chaque mois, sauf en janvier où ce sera le deuxième jeudi du mois;
- La rémunération additionnelle prévue à l'article 4 du règlement numéro 1616-2014 ainsi que l'allocation de dépenses s'y rattachant seront payées mensuellement le premier jeudi de chaque mois, sauf en janvier où ce sera le deuxième jeudi du mois.

QU'exceptionnellement, pour le mois de janvier 2015, la rémunération de base et la rémunération additionnelle prévues aux articles 3 et 4 du règlement numéro 1616-2014 soient payées le troisième jeudi du mois.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-11

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME DESSERCOM INC. AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE EN REGARD DE L'ACTIVITÉ EXERCÉE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1460 ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY NORD

ATTENDU QUE l'organisme *Dessercom inc.* s'est adressé à la Commission municipale du Québec afin de le reconnaître aux fins d'exemption de toute taxe foncière en regard de l'activité exercée de l'immeuble situé au 1460 route du Président-Kennedy Nord;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.24 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Sainte-Marie doit transmettre son opinion à la Commission municipale du Québec dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la transmission de l'avis;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ne s'objecte pas à la démarche entreprise par l'organisme *Dessercom inc.* afin d'ajouter une exemption de toute taxe foncière en regard de l'activité exercée de l'immeuble situé au 1460 route du Président-Kennedy Nord et par conséquent, acceptera la décision de la Commission municipale du Québec.

QUE la Ville de Sainte-Marie informe également la Commission municipale du Québec que cet organisme n'a aucune surtaxe foncière au rôle de perception de ladite municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1618-2014

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1618-2014

Avis de présentation est donné par le conseiller **Steve Rouleau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1618-2014 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

2015-01-12

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE, EMBAUCHE DE PERSONNEL – PROGRAMME HIVER 2015

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour modifier la liste des engagements et du tarif horaire des personnes qui travaillent temporairement au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire rectifier, par la présente, la liste de ces personnes par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche pour le programme Hiver 2015 les personnes suivantes :

ACTIVITÉS SPORTIVES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Angers, Nathalie	Professeure – Work-out multi	35,00 \$
	Professeure – Zumba	35,00 \$
	Professeur – Cardio folie en famille	35,00 \$
Asselin, Mariette	Animatrice – Tissu aérien	26,00 \$
Bouchard, Pierre	Animateur – Course à raquettes	35,00 \$
Fortin, Pierre	Animateur – Soccer récréatif intérieur	25,00 \$
Giguère, Jean-Philip	Animateur – Éveil sportif	13,00 \$
Lajeunesse, Rosalie	Animatrice – Éveil sportif	13,00 \$
Nadeau, Louka	Animatrice – Éveil sportif	13,00 \$
Poulin, Simon	Animatrice – Cirque	13,00 \$

ACTIVITÉS CULTURELLES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Bilodeau, Gaétane	Professeure – yoga	33,00 \$
Gagnon, Josée	Professeure – peinture	32,00 \$
Paradis, Sophie	Professeure – yoga	30,00 \$
Tremblay, Jean	Professeur – synergologie	25,00 \$
Vachon, Sarah	Professeur – créat'art	28,00 \$

ACTIVITÉS – CONGÉS SCOLAIRES ET SOUTIEN		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Beaupré, Rose-Marie	Soutien	13,00 \$
Beaudoin-Berthiaume, Claudia	Soutien	13,00 \$
Bolduc, Valérie	Spécialiste	Sal. minimum
Couette, Guylène	Spécialiste	15,00 \$
Daigle, Roxanne	Spécialiste	Sal. minimum
Gosselin, Jessica	Soutien	13,00 \$
Langevin, Jessica	Animatrice	Sal. minimum
Marcoux, Annabelle	Spécialiste	Sal. minimum
Turmel, Frédéric	Animatrice	Sal. minimum

ACTIVITÉS AQUATIQUES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Barrette, Line	Préposée à l'accueil	13,90 \$
	Responsable des horaires	16,35 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
Beaupré, Laura	Préposée à l'accueil	10,85 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
Beaupré, Rose-Marie	Moniteur	14,35 \$
	Sauveteur	13,35 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
Bégin, Claude-Anne	Assistant-sauveteur	10,85 \$
	Sauveteur	11,85 \$
	Assistant-moniteur	10,85 \$
	Enseignement – minimaîtres	14,35 \$
	Moniteur	12,35 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
Berthiaume, Julie	Surveillance	16,35 \$
	Enseignement – minimaîtres	18,58 \$
	Enseignement – gardiens avertis	19,35 \$
	Enseignement – spécialités adultes	30,96 \$
	Enseignement – natation adulte	15,50 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum

Berthiaume, Samuel	Enseignement – croix de bronze et RCR	21,00 \$
	Mentorat	20,00 \$
	Enseignement – minimaîtres	20,65 \$
	Enseignement et requal. SN	21,35 \$
	Moniteur	17,35 \$
	Surveillance	16,35 \$
Boutin, Ariane	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Préposée à l'accueil	11,35 \$
	Surveillance	14,35 \$
	Assistant-moniteur	10,85 \$
	Moniteur	12,35 \$
	Enseignement – spécialités adultes	18,58 \$
Breton, Catherine	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Préposée à l'accueil	10,85 \$
	Assistant-moniteur	10,85 \$
	Moniteur	12,35 \$
	Sauveteur	11,85 \$
Chabot, Amélia	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Assistant-moniteur	10,85 \$
	Moniteur	12,35 \$
	Sauveteur	11,85 \$
Cliche, Anne-Marie	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Moniteur	12,35 \$
	Sauveteur	11,85 \$
Couture, Gabrielle	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Surveillance	13,35 \$
	Assistant-moniteur	10,85 \$
	Moniteur	14,35 \$
Daigle, Roxanne	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Surveillance	11,85 \$
	Moniteur	12,35 \$
Drouin, Anne-Sophie	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Préposée à l'accueil	12,85 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
Faucher, Marie-Hélène	Moniteur	14,35 \$
	Surveillance	13,35 \$
	Préposée à l'accueil	11,35 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
Fortin, Pierre	Surveillance	16,35 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
Gagnon, Jennifer	Assistant-sauveteur	10,85 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
Giguère, Maria-Camila	Préposée à l'accueil	12,85 \$
	Surveillance	16,35 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
Gourde, Jeany	Sauveteur	11,85 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
Lagrange, Kathy	Préposée à l'accueil	12,85 \$
	Enseignement - spécialités adultes	20,65 \$
	Enseignement – gardiens avertis	19,35 \$
	Moniteur	16,35 \$
	Mentorat	20,00 \$
	Surveillance	14,35 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
Langevin, Jessica	Enseignement – spécialités adultes	30,96 \$
	Moniteur	17,35 \$
	Enseignement – gardiens avertis	21,35 \$
	Mentorat	20,00 \$
	Surveillance	16,35 \$
	Enseignement – AMSA-MSA	20,35 \$
Larouche, Myriam	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Moniteur	14,35 \$
	Assistant-sauveteur	10,85 \$
	Préposée à l'accueil	10,85 \$
Leblond, Myriam	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Enseignement – natation adulte	16,35 \$
	Moniteur	15,35 \$
	Sauveteur	13,35 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum

Lessard-Cliche, Jeanne-Hélène	Assistant-moniteur	10,85 \$
	Sauveteur	11,85 \$
	Moniteur	12,35 \$
Marcoux, Josiane	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Préposée à l'accueil	11,85 \$
	Moniteur	14,35 \$
	Surveillance	13,35 \$
Morissette, Laurie	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Surveillance	13,35 \$
Nadeau, Francine	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Enseignement – natation adulte	14,35 \$
Paré, Camille	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Moniteur	12,35 \$
	Sauveteur	11,85 \$
Pomerleau, Johanne	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Enseignement minimaîtres	19,35 \$
	Surveillance	16,35 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
Roy, Anne-Sophie	Moniteur	14,23 \$
	Surveillance	13,35 \$
	Enseignement – spécialités et minimaîtres	14,35 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum
St-Hilaire, Alex	Assistant-sauveteur	10,85 \$
Thibault, Louis	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Sauveteur	11,85 \$
	Enseignement – spécialités et minimaîtres	14,35 \$
Vachon, Josiane	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Assistant-sauveteur	10,85 \$
Vachon, Julie	Réunion de gestion	Sal. minimum
	Moniteur	17,35 \$
	Mentorat	20,00 \$
	Surveillance	16,35 \$
	Réunion de gestion	Sal. minimum

QUE la masse salariale correspondant à l'embauche du personnel du Programme Hiver 2015 soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits de la trésorière numéro 2.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-13

SERVICE DES PARCS ET DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS, RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL / ÉCOLE DE PATINAGE POUR LA SAISON DES GLACES 2014-2015 (LISTE RÉVISÉE)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par ses résolutions numéros 2014-09-459, 2014-11-608 et 2014-12-683 adoptées lors des séances ordinaires du 8 septembre, 10 novembre et 8 décembre 2014, procédé à l'embauche du personnel de l'école de patinage pour la saison des glaces 2014-2015;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour modifier la liste des engagements et du tarif horaire des personnes qui travaillent temporairement au Service des parcs et des équipements récréatifs;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire rectifier, par la présente, la liste de ces personnes par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie ses résolutions numéros 2014-09-459, 2014-11-608 et 2014-12-683 adoptées lors des séances ordinaires du 8 septembre, 10 novembre et 8 décembre 2014, concernant l'embauche du personnel de l'école de patinage pour la saison des glaces 2014-2015.

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie, pour la saison des glaces 2014-2015, l'embauche de personnel pour l'école de patinage, et ce, depuis le 13 décembre 2014, soit :

Activités sportives		
École de patinage		
Nom de l'employé	Fonction	Salaire horaire
Vallée, Claudia	Monitrice	12,15 \$

QUE les considérations financières pour l'embauche du personnel de l'École de patinage pour la saison des glaces 2014-2015 ont été plus amplement détaillées à la résolution numéro 2014-09-459 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2014.

Certificat de crédits du trésorier numéro 189 (année 2014).

Adopté à l'unanimité.

2015-01-14

**SERVICE DES PARCS ET DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS /
AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES OU EN DEMANDES DE PRIX
POUR DIFFÉRENTS PROJETS PRÉVUS AU PROGRAMME DES DÉPENSES
EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2015**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévu la réalisation de différents travaux ou l'acquisition de divers équipements;

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs a demandé l'autorisation d'aller en appel d'offres ainsi qu'en demandes de prix pour ces différents travaux ou acquisitions projetées;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des parcs et des équipements récréatifs à aller en appel d'offres sur invitation pour :

- *les travaux de réparations des fissures sur les terrains de tennis #1 et #2, les travaux de peinture des surfaces et le changement de deux (2) poteaux pour les filets.*

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise également le Service des parcs et des équipements récréatifs à procéder à une demande et confirmation de prix auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour :

- l'achat d'une balançoire pour le Parc du Versant;
- l'achat d'une laveuse à plancher pour le Centre Caztel.

QUE ces achats ou travaux étant financés par le fonds des espaces verts, le fonds de roulement ou la taxe sur les activités générales d'investissement doivent faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser leur financement.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-15

AUTORISATION ET RATIFICATION DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION STRUCTURALE DE CONDUITES D'ÉGOUT DOMESTIQUE PAR CHEMISAGE (PIQM, VOLET 1.5)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2014-09-470 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2014, accordé le contrat pour les travaux de réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique à *Sade Canada inc.*, et ce, au coût de 244 689,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE certains ouvrages additionnels ont été nécessaires, soit le gainage de deux (2) sections supplémentaires et, pour enrayer l'infiltration d'eau parasitaire dans le réseau, le colmatage de raccords de branchements privés à la conduite principale;

ATTENDU QUE des directives de changement au projet ont été émises et approuvées par les professionnels et représentants de la Ville;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise et ratifie les directives de changement pour les travaux de réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique totalisant la somme de 16 247,70 \$, taxes en sus, qui se détaillent comme suit :

- Gainage de deux (2) sections supplémentaires non priorisées par le plan d'intervention mesurant respectivement 36,5 mètres et 53,0 mètres et comprises entre des conduites prévues pour le gainage
- Colmatage de raccords de branchements privés à la conduite principale

QUE ces modifications, totalisant la somme de 16 247,70 \$, taxes en sus, soient financées à même le règlement d'emprunt numéro 1567-2013.

Certificat de crédits du trésorier numéro 3.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-16

SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR L'ANALYSE DE L'EAU POTABLE, DE L'EAU USÉE, DE LA NEIGE USÉE ET DE L'EAU DE PISCINE POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE la firme Aquatech recommande d'accorder le contrat à *Biolab* pour les services professionnels de laboratoire pour l'analyse de l'eau potable, de l'eau usée, de la neige usée et de l'eau de piscine pour l'année 2015, et ce, aux mêmes prix que pour l'année 2014;

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie recommande également d'accorder de gré à gré le contrat à la firme *Biolab* au coût de 12 418,40 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2015, le contrat de services professionnels de laboratoire pour l'analyse de l'eau potable, de l'eau usée et de l'eau de piscine à *Biolab*, et ce, au montant estimé de 12 418,40 \$, taxes en sus; ce contrat étant à prix unitaire.

QU'à ce montant, pourrait s'ajouter une somme additionnelle de 1 000,00 \$, taxes en sus, pour les nouvelles demandes du gouvernement fédéral (test toxicité truite arc-en-ciel).

QUE ces sommes soient financées à même les activités financières de l'année en cours.

Certificats de crédits du trésorier numéro 4.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-17

AUTORISATION AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE / INSTALLATION DE NOUVELLES LUMIÈRES DE RUE

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du programme des dépenses en immobilisations, la Ville avait prévu l'installation de nouvelles lumières de rue;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à faire les démarches nécessaires afin de procéder à l'installation de nouvelles lumières de rue, et ce, dans les nouveaux développements résidentiels.

QUE par conséquent, la Ville de Sainte-Marie autorise, conformément à son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, une dépense maximale de 15 000,00 \$, taxes nettes incluses.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 5.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-18

AUTORISATION AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC ET PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'UNE PARTIE DE L'AVENUE BISSON ET D'UNE PARTIE DE LA 3^e AVENUE DU PARC-INDUSTRIEL

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a demandé l'autorisation d'aller en appel d'offres public et par voie électronique pour les travaux de prolongement des services municipaux d'une partie de l'avenue Bisson et d'une partie de la 3^e avenue du Parc-Industriel;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à procéder à un appel d'offres public et par voie électronique pour les travaux de prolongement des services municipaux d'une partie de l'avenue Bisson et d'une partie de la 3^e avenue du Parc-Industriel.

QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser leur financement.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-19

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES OU EN DEMANDES DE PRIX POUR DIFFÉRENTS PROJETS PRÉVUS AU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévu la réalisation de différents travaux ou l'acquisition de divers équipements et outillages;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé l'autorisation d'aller en appel d'offres ainsi qu'en demandes de prix pour ces différents travaux ou acquisitions projetées;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à aller en appel d'offres public et par voie électronique pour :

- *l'affichage électronique sur la route Cameron, la route Saint-Martin et l'avenue Marguerite-Bourgeois.*

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour :

- *le remplacement du camion ½ tonne (VM#14), soit le Chevrolet Silverado 2009;*
- *l'achat d'un véhicule et équipement à neige (tracteur pour les trottoirs);*
- *la réfection de la toiture de l'ancienne partie du garage municipal.*

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise également le Service des travaux publics à procéder à une demande de prix auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour :

- *l'achat de divers équipements et outillages pour le Service des travaux publics, soit un bras de manutention (chargement et déchargement), une scie à plancher (pour coupe de béton et asphalte) et un système de caméra de surveillance pour la cour du Service des travaux publics.*

QUE ces achats ou travaux étant financés par le fonds de roulement ou la taxe sur les activités générales d'investissement doivent faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser leur financement.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-20

AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR DIFFÉRENTS TRAVAUX ET/OU PROJETS PRÉVUS EN 2015

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé l'autorisation d'aller en appel d'offres pour certains travaux et/ou projets prévus en 2015;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres public et par voie électronique pour :

- *La location de machinerie lourde avec opérateur pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;*
- *La fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;*
- *La tonte des espaces verts pour les périodes estivales 2015, 2016 et 2017;*

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise également le Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux suivants :

- *La location de camions spécialisés pour le nettoyage des réseaux d'égouts et stations de pompage pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016;*
- *La fourniture d'abat-poussière pour les routes sur fond de gravier (option A – calcium liquide OU option B – chlorure de magnésium liquide concentré à 30%) pour l'année 2015;*
- *Le lignage de démarcation routière pour l'année 2015;*
- *Le colmatage des nids-de-poule pour l'année 2015.*

QUE ces travaux et/ou projets doivent faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser leur financement.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-21

**RÉFECTION DES MARCHES EN BÉTON DE L'HÔTEL DE VILLE /
AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévu la réfection des marches en béton de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé l'autorisation d'effectuer ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE conformément au programme des dépenses en immobilisations de l'année 2015, la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux de réfection des marches en béton de l'hôtel de ville.

QUE la Ville de Sainte-Marie alloue un montant de 4 200,00 \$, taxes nettes incluses, pour la réalisation de ces travaux.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 6.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-22

**REPLACEMENT DU TAPIS DU HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE /
AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévu le remplacement du tapis du hall d'entrée de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé l'autorisation d'effectuer ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE conformément au programme des dépenses en immobilisations de l'année 2015, la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux de remplacement du tapis du hall d'entrée de l'hôtel de ville.

QUE la Ville de Sainte-Marie alloue un montant de 10 499,00 \$, taxes nettes incluses, pour la réalisation de ces travaux.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 7.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-23

MODERNISATION DU SYSTÈME D'ALARME INTRUSION ET PROTECTION INCENDIE DE L'HÔTEL DE VILLE / AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévu la modernisation du système d'alarme intrusion et protection incendie de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé l'autorisation d'effectuer ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE conformément au programme des dépenses en immobilisations de l'année 2015, la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux de modernisation du système d'alarme intrusion et protection incendie de l'hôtel de ville.

QUE la Ville de Sainte-Marie alloue un montant de 6 300,00 \$, taxes nettes incluses, pour la réalisation de ces travaux.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 8.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-24

MODERNISATION DU CONTRÔLEUR DU CHAUFFAGE ET DE LA CLIMATISATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU GARAGE MUNICIPAL / AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévu la modernisation du contrôleur du chauffage et de la climatisation de l'hôtel de ville et du garage municipal;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé l'autorisation d'effectuer ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE conformément au programme des dépenses en immobilisations de l'année 2015, la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux de modernisation du contrôleur du chauffage et de la climatisation de l'hôtel de ville et du garage municipal.

QUE la Ville de Sainte-Marie alloue un montant de 4 593,00 \$, taxes nettes incluses, pour la réalisation de ces travaux.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 9.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-25

AMÉLIORATION DE L'ENSEIGNE «BIENVENUE À SAINTE-MARIE» EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 73 / AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévu l'amélioration de l'enseigne «Bienvenue à Sainte-Marie» en bordure de l'autoroute 73;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé l'autorisation d'effectuer ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE conformément au programme des dépenses en immobilisations de l'année 2015, la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'amélioration de l'enseigne «Bienvenue à Sainte-Marie» en bordure de l'autoroute 73 .

QUE la Ville de Sainte-Marie alloue un montant de 8 924,00 \$, taxes nettes incluses, pour la réalisation de ces travaux.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 10.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-26

RECONSTRUCTION DU BRANCHEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE DE L'IMMEUBLE NAPERT SUR LE BOULEVARD VACHON NORD / AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévu la reconstruction du branchement du réseau sanitaire de l'immeuble Napert sur le boulevard Vachon Nord;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé l'autorisation d'effectuer ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE conformément au programme des dépenses en immobilisations de l'année 2015, la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux de reconstruction du branchement du réseau sanitaire de l'immeuble Napert sur le boulevard Vachon Nord.

QUE la Ville de Sainte-Marie alloue un montant de 18 222,00 \$, taxes nettes incluses, pour la réalisation de ces travaux.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 11.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-27

CONSTRUCTION D'UNE CITERNE INCENDIE PRÈS DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 585 RANG SAINT-ÉTIENNE NORD / AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévu la construction d'une citerne incendie près de la propriété sise au 585 rang Saint-Étienne Nord;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé l'autorisation d'effectuer ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE conformément au programme des dépenses en immobilisations de l'année 2015, la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux de construction d'une citerne incendie près de la propriété sise au 585 rang Saint-Étienne Nord.

QUE la Ville de Sainte-Marie alloue un montant de 17 108,00 \$, taxes nettes incluses, pour la réalisation de ces travaux.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 12.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-28

**INSTALLATION DE BOUTONS SONORES AUX TRAVERSES PIÉTONNIÈRES
DES FEUX DE CIRCULATION / AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE
RÉALISATION DES TRAVAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévu l'installation de boutons sonores aux traverses piétonnières des feux de circulation;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé l'autorisation d'effectuer ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE conformément au programme des dépenses en immobilisations de l'année 2015, la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'installation de boutons sonores aux traverses piétonnières des feux de circulation.

QUE la Ville de Sainte-Marie alloue un montant de 35 434,00 \$, taxes nettes incluses, pour la réalisation de ces travaux.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 13.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-29

DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE / DÉSIGNATION DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉVENTIFS DE BRIS DE COUVERT DE GLACE DANS DIFFÉRENTS COURS D'EAU – HIVER 2015

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie engagera des dépenses, au cours de l'hiver 2015, pour la réalisation de travaux préventifs de bris de couvert de glace sur la rivière Chassé;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie pourrait, selon la température, engager d'autres dépenses pour la réalisation de travaux préventifs de bris de couvert de glace sur la rivière Vallée, le ruisseau Dupuis, le ruisseau Carter et différents petits cours d'eau;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire être désignée à l'intérieur du *Programme général d'aide financière* afin d'être admissible à une aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie demande au ministère de la Sécurité publique d'être désignée dans le cadre du *Programme général d'aide financière* afin qu'elle puisse être admissible à l'aide financière accordée relativement aux travaux préventifs de bris de couvert de glace sur différents cours d'eau de son territoire réalisés à l'hiver 2015.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-30

EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE REMPLAÇANTE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

ATTENDU QUE conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'embauche de personnel;

ATTENDU QUE pour la sécurité des étudiants, la Ville de Sainte-Marie désire procéder à l'embauche d'une brigadière remplaçante;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *madame Sylvie Héon* à titre de brigadière remplaçante, et ce, à compter du 13 janvier jusqu'au 23 juin 2015.

QUE sa rémunération soit fixée à 15,39 \$ l'heure.

QUE les autres conditions de travail de cette employée soient celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 14.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-31

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / AUTORISATION D'ALLER EN DEMANDES DE PRIX POUR L'ACQUISITION DE COMBINAISONS ÉTANCHES RÉSISTANT AUX FLAMMES PRÉVUE AU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait, lors de l'adoption de son programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015, prévu l'acquisition de combinaisons étanches résistant aux flammes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a demandé l'autorisation d'aller en demandes de prix pour l'acquisition de quatre (4) de ces combinaisons;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de sécurité incendie à procéder à une demande de prix auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour l'acquisition de quatre (4) combinaisons étanches résistant aux flammes.

QUE cet achat étant financé par le fonds de roulement doive faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser son financement.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-32

AIDE FINANCIÈRE / TOURNOI PROVINCIAL MIDGET BOLDOC, ÉDITION 2015

ATTENDU QUE les responsables du *Tournoi Midget Bolduc de Sainte-Marie* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation du 45^e tournoi provincial de hockey Midget Bolduc qui aura lieu du 18 au 22 février 2015 au Centre Castel;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 150,00 \$ au *Tournoi Midget Bolduc de Sainte-Marie* pour la réalisation du 45^e tournoi provincial de hockey Midget qui se tiendra du 18 au 22 février 2015 au Centre Castel.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 15.

Adopté à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE / MAISON DE LA FAMILLE NOUVELLE-BEAUCE

2015-01-33

La conseillère **Luce Lacroix** déclare qu'elle s'abstient de voter sur ce sujet et se retire des délibérations puisqu'elle a des intérêts dans l'organisme visé.

ATTENDU QUE les responsables de la *Maison de la Famille Nouvelle-Beauce* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour poursuivre leurs activités auprès des familles de la Nouvelle-Beauce;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2015, une aide financière au montant de 800,00 \$ à la *Maison de la Famille Nouvelle-Beauce* pour lui permettre de maintenir ses activités auprès des familles de la Nouvelle-Beauce.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 16.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-34

AIDE FINANCIÈRE / MAISON DES JEUNES L'UTOPIE

ATTENDU QUE les responsables de la *Maison des Jeunes L'Utopie* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour l'année 2015;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2015, une aide financière au montant de 12 770,00 \$ à la *Maison des Jeunes L'Utopie* afin de leur permettre de poursuivre leurs activités.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

QUE le versement de cette aide financière soit effectué le ou vers le 15 février 2015.

Certificat de crédits du trésorier numéro 17.

Adopté à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE / FESTIVAL COULEURS DU MONDE, ÉDITION 2015

2015-01-35

ATTENDU QUE la 16^e édition du *Festival Couleurs du monde* se tiendra du 7 au 9 août 2015;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2015, un soutien financier de l'ordre de 25 000,00 \$;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2015, à la corporation du *Festival folklorique international de Sainte-Marie*, communément appelé *Festival Couleurs du monde*, un montant de 25 000,00 \$ pour la soutenir financièrement dans l'organisation de cet événement. Cette subvention sera versée en deux (2) versements comme suit :

15 000,00 \$
10 000,00 \$

le 15 janvier 2015
le 15 février 2015

QUE cette aide financière soit prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 18.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-36

SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC SAMAR POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Ville de Sainte-Marie et la Société de l'arbre Mariveraine (SAMAR) pour l'année 2015;

ATTENDU QU'à l'intérieur de cette entente, la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière d'un montant maximal de 142 262,00 \$, taxes en sus, et réserve à même ses activités financières de l'année 2015 une somme maximale de 41 217,00 \$ pour couvrir les dépenses de fleurs, de matériaux, de phytoprotection, de location et d'entretien de véhicules;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer l'entente intervenue avec la Société de l'arbre Mariveraine (SAMAR) pour l'année 2015.

QUE par cette entente, la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière à la Société de l'arbre Mariveraine (SAMAR) d'un montant maximal de 142 262,00 \$, taxes en sus. En contrepartie de l'engagement de la Ville, la SAMAR s'engage à réaliser plusieurs activités en matière d'horticulture ornementale et d'arboriculture, et ce, pour la période s'étalant du 1^{er} mars au 31 décembre 2015.

QUE ledit montant de 142 262,00 \$, taxes en sus, soit payé comme suit :

◆ le 23 janvier 2015	15 662,00 \$, taxes en sus
◆ le 15 mars 2015	35 000,00 \$, taxes en sus
◆ le 15 mai 2015	75 000,00 \$, taxes en sus
◆ le 15 août 2015	16 600,00 \$, taxes en sus

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

QUE la Ville de Sainte-Marie s'engage également à réserver à même son budget d'activités financières de l'année 2015 une somme maximale de 41 217,00 \$ pour couvrir les dépenses de fleurs (jardinières, annuelles, vivaces), de matériaux (compost, engrais, outils), de matériaux de phytoprotection, de location et d'entretien de véhicules.

Certificat de crédits du trésorier numéro 19.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-37

**SIGNATURES D'UNE ENTENTE AVEC LE CLD DE LA NOUVELLE-BEAUCE
POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INFORMATIQUES POUR L'ANNÉE 2015**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie et le *CLD de La Nouvelle-Beauce* se sont entendus pour conclure une entente pour la fourniture de services informatiques pour l'année 2015;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la signature d'une entente avec le *CLD de La Nouvelle-Beauce* relativement à la fourniture de services informatiques, et ce, pour l'année 2015.

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-38

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AU PROJET DU PONT MULTIFONCTIONNEL SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT (FCD)

ATTENDU QUE l'octroi d'une aide financière par le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)* dans le cadre du fonds conjoncturel de développement (FCD) doit faire l'objet d'un protocole d'entente entre le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)* et la Ville de Sainte-Marie pour en déterminer les modalités;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le directeur général, monsieur Jacques Boutin, à signer le protocole d'entente avec le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)* concernant l'octroi d'une aide financière pour le projet du pont multifonctionnel sur la rivière Chaudière, et ce, dans le cadre du fonds conjoncturel de développement (FCD).

Adopté à l'unanimité.

2015-01-39

SIGNATURES DE LA PROMESSE DE VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN (PARTIES DU LOT 4 920 483 DU CADASTRE DU QUÉBEC) PAR MONSIEUR MARTIN BONNEVILLE À VILLE DE SAINTE-MARIE

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) oblige la Ville de Sainte-Marie à compenser les milieux humides qui seront détruits par les projets de développements résidentiels situés entre le boulevard Lamontagne, l'avenue Linière, l'autoroute 73 et la route Carter;

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec *monsieur Martin Bonneville* pour l'acquisition d'une partie du lot 4 920 483 du Cadastre du Québec, plus particulièrement la partie de terrain qualifiée de zone humide et de compensation et la bande riveraine le long du ruisseau Taschereau;

ATTENDU QUE les termes et modalités de cette entente sont plus explicitement détaillés à une promesse de vente et qu'il y a lieu d'en autoriser la signature;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer la promesse de vente de parties du lot 4 920 483 du Cadastre du Québec par *monsieur Martin Bonneville* à la Ville qui se détaille comme suit :

- Superficie de 4 480,0 mètres carrés représentant le terrain qualifié de zone humide et de compensation;
- Superficie de 2 964,0 mètres carrés représentant la bande riveraine le long du ruisseau Taschereau.

QUE les coûts d'acquisition de ces deux (2) parcelles estimés à 20 466,00 \$, taxes en sus si applicables, soient financés à même le surplus non affecté.

Certificat de crédits de la trésorière numéro 20.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-40

SIGNATURES DE LA PROMESSE DE VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (PARTIE DU LOT 5 507 267 DU CADASTRE DU QUÉBEC) PAR LES IMMEUBLES MEL-VOIE INC. À VILLE DE SAINTE-MARIE

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) oblige la Ville de Sainte-Marie à compenser les milieux humides qui seront détruits par les projets de développements résidentiels situés entre le boulevard Lamontagne, l'avenue Linière, l'autoroute 73 et la route Carter;

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec *Les Immeubles Mel-Voie inc.* pour l'acquisition d'une partie du lot 5 507 267 du Cadastre du Québec, plus particulièrement la partie de terrain qualifiée de bande riveraine le long du ruisseau Taschereau;

ATTENDU QUE les termes et modalités de cette entente sont plus explicitement détaillés à une promesse de vente et qu'il y a lieu d'en autoriser la signature;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer la promesse de vente d'une partie du lot 5 507 267 du Cadastre du Québec par *Les Immeubles Mel-Voie inc.*, soit une superficie de 514,0 mètres carrés représentant la bande riveraine le long du ruisseau Taschereau.

QUE le coût d'acquisition de cette parcelle, soit 1,00 \$, taxes en sus, soit financé à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits de la trésorière numéro 21.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-41

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR ASSISTER À LA SOIRÉE
D'INFORMATION SUR LE THÈME «DROITS ACQUIS» OFFERTE PAR LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) À SAINT-GEORGES
LE 18 MARS 2015**

ATTENDU QUE les conseillers Nicole Boilard, Luce Lacroix et Steve Rouleau désirent assister à la soirée d'information sur le thème «Droits acquis» offerte par la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu à Saint-Georges le 18 mars 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le remboursement des dépenses encourues par chacun des membres du conseil pour assister à cette soirée de formation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le remboursement, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses encourues par les conseillers Nicole Boilard, Luce Lacroix et Steve Rouleau pour assister à la soirée d'information sur le thème «Droits acquis» offerte par la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu à Saint-Georges le 18 mars 2015.

QUE ces dépenses d'inscription et de déplacement étant estimées à 320,00 \$ soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 22.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

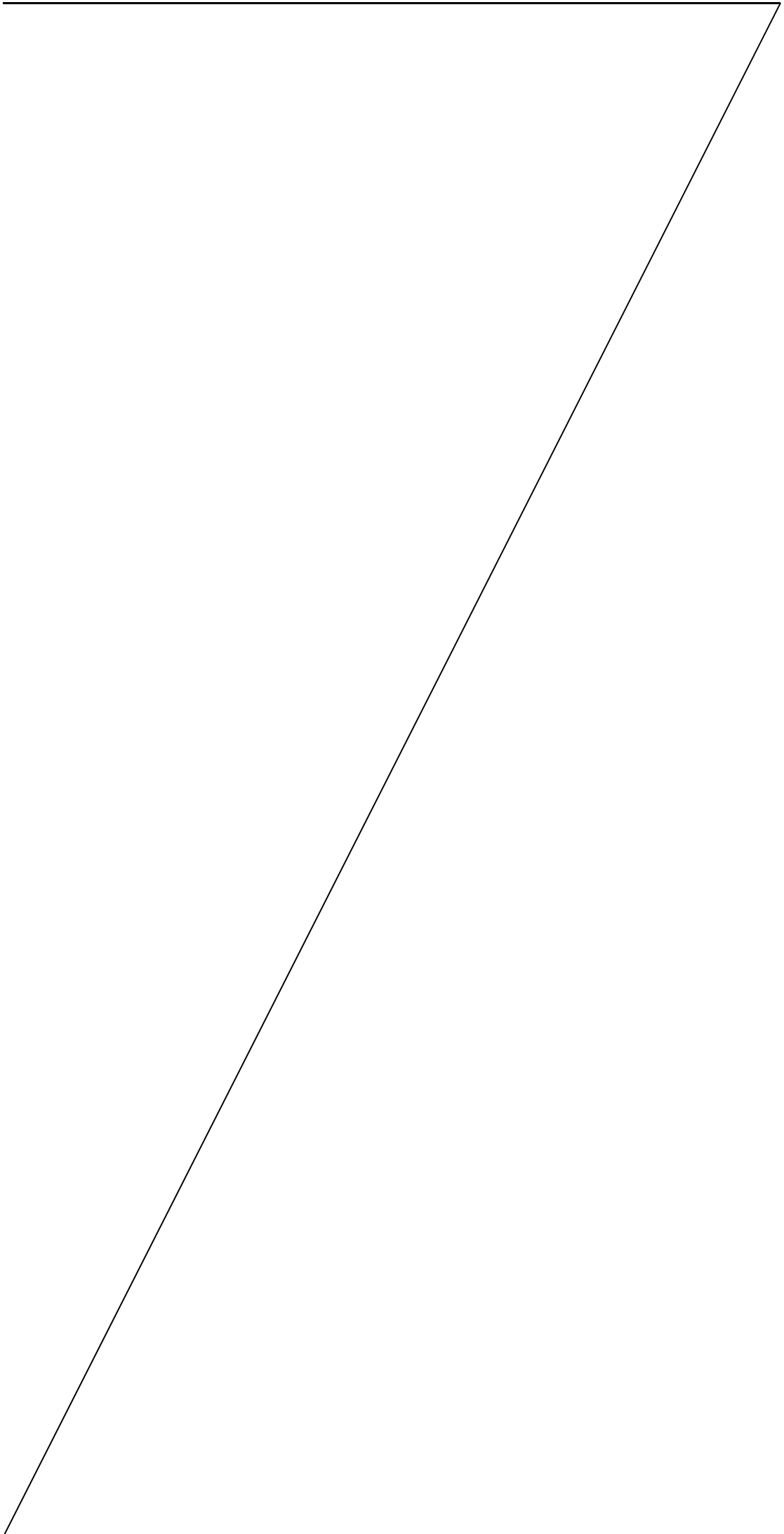
Deux (2) personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 58.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.



20960